

Article

« Le contrôle des filiales étrangères au Canada : nouvelles perspectives sur la bourgeoisie compradore »

Jorge Niosi

Sociologie et sociétés, vol. 11, n° 2, 1979, p. 97-124.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001532ar>

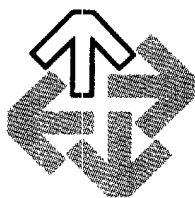
Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Le contrôle des filiales étrangères au Canada : nouvelles perspectives sur la bourgeoisie compradore*



JORGE NIOSI

Dans des textes précédents nous avons analysé les principales caractéristiques de la bourgeoisie canadienne, l'émergence de la nouvelle fraction canadienne française dans l'après-guerre et le contrôle que la classe capitaliste locale exerce sur les sociétés d'État. Dans le texte qui suit nous nous appliquerons à analyser l'autre grande partie de la bourgeoisie du Canada, la bourgeoisie compradore, celle qui administre les filiales étrangères du Canada, ainsi que ses liens avec la bourgeoisie autochtone. Nous examinerons tout d'abord la place de cette bourgeoisie compradore dans la littérature canadienne, pour établir nos propres définitions, méthodes et hypothèses de travail. Ensuite nous étudierons le contrôle des maisons-mères elles-mêmes. Dans une troisième section nous nous attarderons à comprendre les liens entre cette bourgeoisie compradore et l'intelligentsia de la bourgeoisie canadienne qui siège au conseil d'administration des filiales comme des sociétés locales (avocats de compagnies, consultants financiers, ingénieurs-conseil, et autres). Quatrièmement nous analyserons à différents niveaux les liens entre la bourgeoisie canadienne et la bourgeoisie compradore et ce, au niveau du contrôle des compagnies, de l'échange d'administra-

* Pour des raisons d'espace, nous n'avons pas publié les 3 annexes de cet article, soit la liste des principales filiales étrangères au Canada (I), les données détaillées sur le contrôle des filiales étrangères par la société mère (II) et le contrôle des sociétés mères (III). (Note de l'éditeur.)

teurs et des tendances récentes quant au contrôle étranger de l'économie canadienne. Les différents constats que nous aurons établis nous permettront d'affirmer la relative «étanchéité» des deux principales fractions de la bourgeoisie du Canada (locale et compradore) et la dominance économique de la bourgeoisie locale dans une association non exempte de frictions et de conflits.

1. LES THÈMES, LES DÉFINITIONS ET LES MÉTHODES

Dans la littérature socialiste canadienne les deux principales fractions de la bourgeoisie (locale et compradore) ont été assez clairement identifiées. Toutefois les auteurs diffèrent quant au rôle et à l'importance relative de chacune des fractions. Une majorité d'auteurs considère que la bourgeoisie compradore est devenue dominante, tant au niveau économique que politique, au cours de l'après-guerre. Ainsi par exemple, Cy Gonick affirme :

Il est important de distinguer deux branches au sein de la classe capitaliste du Canada. Il y a un secteur indépendant, soit majoritairement les descendants du capital marchand-financier [...] Il y a aussi un secteur dépendant composé des principaux dirigeants canadiens qui ont été relégués aux postes d'administrateurs des filiales étrangères [...] La force économique dominante au Canada est sans aucun doute la société multinationale ayant son siège aux États-Unis¹.

D'autres auteurs font un constat semblable en ce qui concerne le contrôle de l'État canadien. James Laxer et John Hutchison, dans *Canada Ltd* soutiennent que :

Dans la période d'après-guerre, les capitalistes financiers canadiens n'étaient plus dominants dans la direction de l'État canadien. Ils étaient réduits au statut de partenaires mineurs des compagnies américaines qui contrôlent fermement aujourd'hui la production primaire et secondaire². L'État canadien est aujourd'hui sous le contrôle de la section dominante de la classe dirigeante du Canada — les sociétés américaines³.

Dans un autre texte^{3a} nous apportons des éléments qui tendent à prouver le contraire, c'est-à-dire que tout au moins pour cette moitié de l'appareil d'État qui est composée de sociétés publiques, la bourgeoisie locale canadienne est exclusivement dominante. Il est hors des objectifs de ce travail de prouver que l'appareil gouvernemental est, lui aussi, sous le contrôle de la bourgeoisie autochtone. Nous apporterons cependant quelques éléments dans ce sens en étudiant plus loin la participation de l'État fédéral et des États provinciaux dans le rachat de l'économie canadienne au cours des années 70.

D'ailleurs, tous les auteurs ne s'inscrivent pas nécessairement dans ce courant. Wallace Clement marque une rupture nette par rapport aux thèses que

1. Cy Gonick, *Inflation or depression*, Toronto, J. Lorimer & Co, 1975, p. 89.

2. J. Laxer, «Introduction to the Political Economy of Canada», dans R. M. Laxer (edit.), *Canada Ltd — The Political Economy of Dependency*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd, 1973, p. 35.

3. J. Hutchison, «The Capitalist State in Canada», dans R. M. Laxer (edit.), *Canada Ltd*, op. cit., p. 174.

3^a. J. Niosi, *la Bourgeoisie au Canada*, Montréal, Boréal Express, chap. III (sous presse).

nous venons de citer. Pour Clement on doit distinguer trois groupes principaux dans l'élite qui contrôle les grandes sociétés canadiennes : la fraction « autochtone » liée aux sociétés dominantes sous contrôle local, la fraction « compradore » constituée par la haute administration des filiales étrangères et la fraction « parasitaire » qui contrôle les maisons mères des dites filiales. Entre les fractions il n'y a pas nécessairement conflit mais plutôt une double relation de domination de l'élite compradore par rapport à l'élite parasitaire, et d'alliance entre l'élite compradore et l'élite indigène. Cette alliance est fondée essentiellement sur une division du travail qui s'est développée historiquement : l'élite locale contrôle les principales compagnies financières, commerciales, de transport et de services, alors que l'élite compradore est dominante dans les industries manufacturières et minières. Cette alliance est visible dans le maintien à long terme du contrôle canadien sur les secteurs à faible teneur de technologie, et dans la persistance et même l'augmentation du contrôle étranger sur les secteurs proprement industriels ; l'alliance est aussi évidente dans l'échange d'administrateurs existant entre les deux types de sociétés. Enfin, l'alliance n'implique nullement pour Clement que l'une ou l'autre des fractions soit dominante sur le plan économique. Clement ne se prononce pas sur une éventuelle mainmise de l'élite économique canadienne (ou de l'une de ses deux principales fractions) sur l'appareil de l'État, et ce à cause de son postulat d'autonomie relative des élites économique et politique⁴.

Clement présente à notre avis une conception beaucoup plus complexe et subtile des rapports entre les deux grandes fractions de la bourgeoisie canadienne. Toutefois nous pouvons y signaler un certain nombre de carences. D'abord la confusion déjà soulignée entre les concepts de bourgeoisie et d'élite, confusion qui rend le contenu sémantique des deux concepts passablement incertain⁵. Ensuite, l'insertion des conseillers non propriétaires dans la bourgeoisie, ce qui nous empêche d'analyser séparément l'intelligentzia de la classe dominante canadienne, le groupe des intellectuels organiques, aussi actifs dans les conseils d'administration des grandes sociétés que dans la vie politique. Troisièmement, nous avons apporté dans un autre texte une preuve de la présence active de la bourgeoisie intérieure dans l'appareil économique de l'État, dans le contrôle des sociétés de la Couronne, ce qui contredit à la fois la thèse de Hutchison et Laxer sur la direction de l'État par la bourgeoisie compradore, et la prétendue « autonomie des élites » économique et politique de Wallace Clement. Quatrièmement, Clement sous-estime le caractère conflictuel de cette alliance entre les deux sections dominantes de la bourgeoisie du Canada ; nous allons dans la dernière section du chapitre apporter des éléments en faveur d'une thèse d'« alliance conflictuelle » entre la bourgeoisie autochtone et la bourgeoisie compradore, situation dans laquelle la bourgeoisie canadienne se sert des appareils d'État fédéral et provinciaux pour regagner le terrain perdu au cours des vingt-cinq premières années de l'après-guerre.

4. Cf. W. Clement, *The Canadian Corporate Elite*, Toronto, McClelland and Stewart, 1975 (spécialement pp. 33, 36/37, 117/119) ; « The Canadian Bourgeoisie : Merely Comprador ? », dans J. Saul et C. Heron, *Imperialism, Nationalism and Canada*, Toronto, New Hogton Press, 1977, pp. 71-84 ; *Continental Corporate Power*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977.

5. Cf. J. Niosi, « Who controls Canadian Capitalism », *Our Generation*, vol. 12, n° 1, été 1977.

C'est à l'intérieur de ces débats que nous inscrivons le texte qui suit. Nous définissons la bourgeoisie *compradore* comme le groupe social qui occupe les postes d'administrateur interne dans les sociétés sous contrôle étranger. Ainsi nous distinguons les administrateurs internes (membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction, tels le président, le(s) vice-président(s), etc.) des simples administrateurs externes, qui ne sont pas employés de la compagnie et qui ne siègent qu'au CA. Les premiers reçoivent des salaires souvent exprimés en six chiffres, bénéficient des plans préférentiels d'achat d'actions et de comptes de dépense. Les seconds, les administrateurs externes, ne reçoivent que des jetons de présence pour leur participation aux séances du C.A. et leur pouvoir dans la compagnie n'est que purement consultatif. La bourgeoisie *intérieure* est constituée des propriétaires de contrôle dans les compagnies à contrôle canadien, et des administrateurs internes de ces compagnies. La bourgeoisie *étrangère* ou parasitaire du Canada est le groupe de propriétaires de contrôle et les administrateurs internes des maisons mères outre-frontières des filiales étrangères au Canada. Prenons un exemple. La société *Superior Oil* de Houston est contrôlée par la famille Keck qui possède un tiers des actions. Cette société détient trois grandes filiales au Canada : *Canadian Superior Oil*, *McIntyre Mines* et *Falconbridge Nickel Mines* ; les trois compagnies font partie de notre liste de filiales étrangères dominantes. H. B. et W. M. Keck siègent au CA de la maison mère (dont ils sont président et administrateur respectivement) mais les postes d'administrateurs internes sont détenus dans les trois grandes filiales canadiennes par d'autres personnes : A. E. Feldmeyer, M. A. Cooper et R. B. Fulton sont les présidents respectivement de *Canadian Superior Oil*, *McIntyre Mines* et *Falconbridge* et forment le noyau de la bourgeoisie *compradore*, alors que les Keck font partie de la bourgeoisie étrangère.

Nous appelons *intellectuels organiques*, l'ensemble d'avocats de compagnies, consultants financiers, ingénieurs-conseils et autres experts qui ne sont pas des employés à temps plein des compagnies, mais qui siègent tout de même aux conseils d'administration à titre d'administrateurs externes sans détenir un bloc important d'actions. Ainsi dans *Canadian Superior Oil* l'on retrouve deux avocats au CA : D. E. Lewis et A. W. Henricks, qui ne détiennent que quelques actions et qui ne siègent que comme des administrateurs externes. On peut voir maintenant l'importance de distinguer entre les propriétaires des compagnies et leurs consultants à partir des questions que nous pouvons poser désormais. La bourgeoisie *compradore* et la bourgeoisie intérieure canadiennes s'entourent-elles d'un même groupe d'intellectuels organiques ou chaque fraction possède-t-elle sa propre *intelligentzia*, sa propre cohorte de conseillers ? Est-ce que l'échange d'administrateurs entre les filiales et les sociétés à contrôle canadien qui attire l'attention de Clement se vérifie au niveau des seuls conseillers ou des propriétaires aussi ? Est-ce que la bourgeoisie étrangère envoie ses conseillers au Canada pour siéger dans les filiales ou est-ce qu'elle se déplace elle-même ? En d'autres mots, quel est l'ampleur du clivage *comprador/intérieur* ? Se vérifie-t-il seulement au niveau de la propriété, ou s'agit-il d'un phénomène social plus vaste touchant la couche sociale beaucoup plus large des intellectuels ? Voilà autant de questions auxquelles nous pouvons répondre si nous abandonnons la problématique des élites et si nous adoptons la perspective

marxiste, beaucoup plus solide, d'une classe dominante ancrée sur la propriété (quelles qu'en soient les formes légales) entourée d'une couche plus large d'intellectuels organiques.

Au niveau méthodologique nous avons établi une liste de quelques 130 sociétés étrangères opérant au Canada dont les actifs à la fin de 1975 dépassaient 100 millions de dollars. Le choix de cette date est dû à la possibilité de multiplier les comparaisons avec la liste de sociétés canadiennes qui a servi de base à mon ouvrage *le Contrôle financier du capitalisme canadien*, et d'utiliser les données agrégées de Statistique Canada sur la propriété étrangère, données qui sont publiées toujours avec quelques années de retard. Notre liste comprend la quasi-totalité de sociétés publiques étrangères opérant au Canada dont les actifs dépassent \$100 millions et dont on peut retracer l'existence dans une liste de sources telles les annuaires *Financial Post* (de Toronto) et *Moody's* (de New York), le Rapports des Surintendants d'assurances du Canada, du Québec et de l'Ontario, le *Financial Post* (liste annuelle des plus grandes compagnies), les fiches du *F.P. Corporation Service*, etc. Nous avons classé les membres des conseils d'administration de ces filiales suivant le *Financial Post Directory of Directors* quant à leur statut au CA et à leur profession principale; pour les avocats nous avons complété ces renseignements avec le *Martindale Hubbell Law Directory*. Notre liste est largement représentative du capital étranger au Canada. Les 105 entreprises non financières de notre échantillon ont des actifs totaux de 40 421 millions de dollars en 1975. Pour cette année le rapport de la *Loi sur les déclarations et des syndicats ouvriers* de Statistique Canada (1978, Catalogue n° 61-210) établit que les actifs totaux des entreprises étrangères non financières étaient de 80 881 millions de dollars. C'est donc dire que notre liste comprend les sociétés filiales dont les actifs couvrent 50 % des avoirs des entreprises étrangères non financières au Canada. Pour le névralgique secteur industriel en particulier, notre échantillon est encore plus représentatif: les 89 entreprises manufacturières et minières que nous avons étudiées ont des actifs totaux de 33 328 millions de dollars, soit 56 % des avoirs totaux établis pour les industries par Statistique Canada, puisque l'actif étranger total y était de 59 672 millions de dollars en 1975. Nous ne pouvons malheureusement pas déterminer l'importance de nos 25 sociétés filiales dans le secteur financier, mais nous pouvons affirmer qu'elles représentent bien plus que 50 % des actifs étrangers dans l'ensemble du système financier canadien. En effet, notre liste comprend la seule banque à charte sous contrôle étranger, ainsi que toutes les grandes compagnies étrangères et britanniques d'assurance-vie à charte fédérale ou provinciale.

Une fois établie notre liste de filiales étrangères au Canada nous avons cherché à déterminer leur société mère, le CA de celle-ci et le contrôle de la maison mère. Pour déterminer le contrôle de la filiale nous nous sommes servi des mêmes sources que pour dresser la liste des filiales, plus la publication de Statistique Canada: *Liens de parenté entre les firmes* pour 1975. Le contrôle des sociétés mères elles-mêmes a été déterminé par le recours à plusieurs sources. Pour les sociétés américaines nous avons cherché à la Bourse de New York les circulaires de procuration (*Proxy Statements*) pour l'assemblée annuelle de 1975; cette source donne la liste des détenteurs de plus de 10 % d'actions

(qu'ils siègent ou non au CA) et le nombre d'actions détenu par chaque administrateur, directeur et par des fonds de pensions. Nous avons complété cette information avec les revues *Fortune* et *Forbes* de 1970 à 1977. Nous avons ainsi cherché à utiliser les deux principales sources dont les auteurs les plus cités (Jean-Marie Chevalier et Philip Burch⁶) se sont servis pour déterminer le contrôle des grandes sociétés américaines en 1965. Pour la France nous pouvions compter sur une étude très fouillée, utilisant le même type de sources et de méthode, et dont la date de collecte était la même : le dernier ouvrage de F. Morin⁷. Pour l'Angleterre nous avons utilisé les deux principales revues financières qui publient des données sur le contrôle des grandes firmes britanniques : *Investors Chronicle* et *The Economist*. Pour le continent européen nous avons utilisé le *Répertoire permanent des groupes financiers et industriels* publié à Bruxelles par le CRISP. Enfin, plusieurs des maisons mères étrangères cotent leurs actions à Toronto et sont donc soumises aux mêmes normes sur la divulgation de l'information que les sociétés canadiennes qui s'y transigent. Nous avons alors cherché leur contrôle dans les Bulletins de la *Ontario Securities Commission*, tout comme nous l'avons fait pour les sociétés sous contrôle canadien. Le Conseil d'administration des maisons mères est celui qui figure dans l'édition 1976 du *Standard & Poor's Register of Corporations* de New York. Enfin, différentes publications de Statistique Canada nous ont servi à préciser l'évolution de l'investissement direct étranger au Canada au cours des années 70; les annuaires financiers (tels ceux des séries *Financial Post* et *Moody's*) et les journaux financiers (tels le *Financial Post*, le *Wall Street Journal* ou le *Financial Times*) nous ont servi à étudier le transfert de contrôle des grandes sociétés canadiennes au cours des années 70.

Par *contrôle*, nous entendons la capacité juridique d'élire le conseil d'administration d'une société par actions (ou la majorité de celui-ci); ce pouvoir revient aux individus, groupes d'associés ou familles qui détiennent un bloc d'actions suffisamment important pour imposer leur choix. Le contrôle peut être absolu (quand l'actionnaire dominant détient 100 % des actions avec droit de vote), majoritaire (quand ce pourcentage oscille entre 50,1 % et 99 %) minoritaire (entre 5 % et 49 %) ou interne (quand il n'y a aucun bloc de plus de 5 % et que le pouvoir reste alors parmi les membres du Conseil d'administration). Les statistiques officielles canadiennes utilisent un seuil beaucoup plus élevé (50 %) pour déterminer qu'une société est sous contrôle étranger, négligeant ainsi la possibilité d'un contrôle minoritaire étranger. Heureusement les cas de contrôle minoritaire étranger sont peu fréquents. Dans notre liste des 130 plus grandes sociétés étrangères au Canada, seulement 13 % (quelques 17 sociétés) sont sous un contrôle minoritaire étranger. La comparaison entre nos données et celles de Statistique Canada est donc possible.

6. Jean-Marie Chevalier, *la Structure financière de l'industrie américaine*, Paris, Cujas, 1970 (Chevalier s'est servi essentiellement des Proxy Statements pour 1965). Philip Burch, *The Managerial Revolution Reassessed*, Lexington, Heath and Co., 1972) (Burch s'est servi des revues financières dont *Forbes* et *Fortune*).

7. F. Morin, *la Banque et les groupes industriels à l'heure des nationalisations*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

2. LE CONTRÔLE DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Tout comme dans nos travaux antérieurs nous distinguons entre le contrôle initial et le contrôle final d'une compagnie. Le contrôle initial est le degré (absolu, majoritaire ou minoritaire) de contrôle exercé par la maison mère sur la filiale. Le contrôle final est le degré de contrôle de la maison mère elle-même. Ainsi le contrôle initial de *Ford Motor Co of Canada*, (dont 88 % des actions avec vote sont détenues par *Ford Motor Co* des États-Unis) est majoritaire, mais puisque la maison mère est contrôlée par la famille Ford qui détient 40 % des voix, le contrôle final de la maison mère, et par conséquent de la filiale, est minoritaire.

Dans la classification des maisons mères nous avons dû adopter une catégorie supplémentaire, le contrôle « familial » sans spécification du degré de ce contrôle par absence de données. *Tate & Lyle Ltd* de Londres en est un exemple. Quatre membres de la famille Tate et trois de la famille Lyle sont membres du Conseil d'administration de cette multinationale du sucre et de l'alimentation qui est propriétaire de *Redpath Industries* au Canada. Tous les auteurs et les revues financières sont d'accord pour dire que la société est sous le contrôle des deux familles. Mais aucun auteur, aucune source ne risquent une estimation du degré de contrôle. Nous avons donc préféré classer la société comme étant sous contrôle « familial » sans préciser le pourcentage du vote détenu par la famille propriétaire.

Les tableaux I et II résument les données sur nos 130 sociétés étrangères par contrôle initial et final respectivement, ainsi que par degré de contrôle et pays de contrôle.

Tableau I

Filiales étrangères dominantes au Canada
Contrôle initial selon le pays d'origine de la maison mère et le
degré de contrôle (1975)

Degré de contrôle	Pays				Total
	É-U	R-Uni	France	Autres	
Absolu	53 (58 %)	6	1	1	61 (47 %)
Majoritaire	27 (29 %)	18	3	4	52 (40 %)
Minoritaire	11 (13 %)	1	1	4	17 (13 %)
Total	91 (100 %)	25	5	9	130 (100 %)

Dans notre liste 70 % des sociétés filiales sont américaines, 19 % britanniques et le reste est partagé entre des sociétés françaises, belges, suisses et sud-africaines. C'est parmi les filiales américaines que le pourcentage de compagnies sous contrôle absolu est le plus élevé, les firmes européennes et sud-africaines préférant diriger leurs filiales par un contrôle majoritaire. Mais quelque soit l'origine du contrôle, une constante s'impose : les cas sont rarissimes où

le contrôle est partagé entre deux ou plusieurs intérêts. En fait nous n'avons trouvé aucune société à contrôle majoritaire ou minoritaire étranger et où des capitalistes canadiens détiennent un bloc important d'actions. Dans *le Contrôle financier du capitalisme canadien* nous avons trouvé seulement quatre sociétés à contrôle partagé : *Simpsons-Sears* (contrôlée à 50 % par *Simpsons Ltd* et à 50 % par *Sears-Rocbuck*), *B.C. Forest Products* (où *Argus Corp.*, *Noranda Mines*, *Mead Corporation* de l'Ohio et *Scott Paper Co* détiennent respectivement 13,2 %, 28,5 % et 13,2 % fin 1975), *Alcan* et *Inco* (apparemment sous le contrôle d'un groupe mixte d'administrateurs canadiens et américains). Dans ce partage net au niveau des foyers nationaux du contrôle on peut trouver le fondement du clivage entre la bourgeoisie canadienne et la bourgeoisie compradore. La bourgeoisie locale contrôle un certain nombre de sociétés, la bourgeoisie compradore (ensemble hétéroclite composé d'administrateurs de filiales de sociétés multinationales aux origines diverses) en domine d'autres. Les deux groupes ne se mélangent pas, ne s'associent pas au niveau essentiel du contrôle des sociétés. Le clivage entre les bourgeoisies canadienne et compradore se retrouve au sein même des rapports de production, dans la sphère économique. C'est au niveau même de la propriété des moyens de production que sont séparées les deux grandes fractions de la classe dominante du Canada.

L'analyse du contrôle final des filiales étrangères nous mène à un tout autre ordre de problèmes. Ici nous revenons partiellement aux débats théoriques sur le contrôle des sociétés qui animaient les trois principaux chapitres de notre ouvrage sur le contrôle du capitalisme canadien. Quel type de contrôle faut-il attribuer aux maisons mères? Seraient-elles soumises à un contrôle bancaire ou financier? Ont-elles été atteintes par la «révolution des administrateurs? Notre échantillon ne nous permet pas de déduire quelque conclusion que ce soit sur la généralisation de l'un ou l'autre de ces modes de contrôle aux États-Unis, en Angleterre ou en France. Nous pouvons toutefois classer nos filiales par type de contrôle final et comparer nos résultats à la littérature existante sur le sujet dans les différents pays concernés. Nous avons donc classé nos 130 filiales étrangères, cette fois par pays d'origine et degré de contrôle final (*i.e.* : en leur affectant le degré de contrôle de la maison mère). Les résultats sont présentés dans le tableau II.

Tableau II

Filiales étrangères dominantes au Canada
Contrôle final selon pays d'origine de la maison mère et
degré du contrôle (1975)

Degré de contrôle	E-U	R-Uni	France	Autres	Total
Absolu	1				1 (1%)
Majoritaire					
Minoritaire	28	3		2	33 (25%)
Interne	62	9	2	1	64 (58%)
Familial non spécifié		11		5	16 (12%)
Étatique		2	3	1	5 (3%)
Inconnu					1 (1%)
Total	91	25	5	9	130 (100%)

À partir des sources dont nous disposons près de 60% des maisons mères des sociétés canadiennes semblent être sous le contrôle d'administrateurs professionnels, alors que près de 40 % sont sous un contrôle connu, généralement minoritaire, d'une famille, d'un individu ou d'un groupe d'associés. Parmi ces dernières citons la famille Ford, qui à travers *Ford Motors Corp* contrôle notamment trois grandes sociétés filiales : *Ford Motor Co of Canada*, *Ford Motor Credit Co of Canada* et *Ensite Ltd*. Il y a aussi la famille Keck qui contrôle *Superior Oil Co* de Houston, celle-ci possédant trois filiales dominantes au Canada : *Canadian Superior Oil*, *McIntyre Mines* et *Falconbridge Nickel Mines*. Ou encore le millionnaire sud-africain Harry Oppenheimer qui, à travers l'*Anglo-American Corp of South Africa* détient trois filiales dominantes du Canada : l'*Anglo-American Corp. of Canada*, la *Hudson Bay Mining & Smelting Co*, et *Franicana Oil & Gas*. D'autres familles importantes de la bourgeoisie «étrangère» ou «parasitaire» du Canada sont les familles Pew, Mountain et Rothschild. La famille américaine de J. Howard Pew contrôle *Sun Co* aux États-Unis ; cette société a deux filiales dans notre liste : *Sun Oil Co* et *Great Canadian Oil Sands*. La famille britannique Mountain, de l'aristocratie londonienne contrôle *Eagle Star Insurance Co* de Londres, véritable société de gestion qui contrôle à son tour *English Property Corp.* (propriétaire en 1975 de *Trizec* au Canada) et *MEPC Ltd* (propriétaire de *MEPC Canadian Properties*) ; soulignons que *English Property Corp* et *MEPC Ltd* sont deux des plus grandes compagnies immobilières du Royaume-Uni. Enfin les Rothschild français contrôlent *Rio Tinto-Zinc Corp* de Londres, qui détient au Canada trois filiales majeures : *Rio Algom Ltd*, *Indal Ltd* et *Preston Mines*, les trois dans le secteur des ressources naturelles.

Le contrôle des filiales au niveau de la propriété, se double d'une surveillance étroite du Conseil d'administration de la filiale par la maison mère. La moyenne d'administrateurs dans les CA de nos filiales est de 10,5 ; là-dessus un tiers (3,2) viennent de la maison mère outre-frontières et souvent il s'agit des détenteurs de contrôle de la société mère. Le Tableau III dresse une liste des grands capitalistes internationaux qui siègent au Conseil de leurs filiales canadiennes. On y remarquera les noms des frères Reynolds, des Ford, des Kaiser, de Harry F. Oppenheimer, des Tate et Lyle et des Keck. Le plus souvent cependant ce sont des administrateurs internes de la maison mère qui se déplacent mensuellement pour assister aux réunions du CA de la filiale canadienne. Leurs noms sont un peu moins connus mais leur direction n'en est pas moins efficace. Une telle composition du Conseil des filiales assure la subordination de la bourgeoisie compradore à la bourgeoisie étrangère puisque les décisions principales sont prises par la maison mère.

Il ne faut pas conclure de nos données que la «révolution des administrateurs» est très avancée aux États-Unis ou au Canada. De nombreuses sociétés de notre liste ont un «élément familial» dans leur Conseil d'administration, élément qui peut impliquer un contrôle familial non dévoilé. Prenons par exemple *Phillip Morris Inc*, qui contrôle *Benson & Hedges Canada Ltd*. Pour l'année 1965 et suivant la presse financière, autant Jean-Marie Chevalier que Philip Burch classaient cette société comme étant sous le contrôle minoritaire de la famille Cullman qui ne détiendrait pas moins de 5 % des actions.

Tableau III

Actionnaires de contrôle de la société mère
qui siègent au C.A. (et au C.D.) des filiales étrangères au Canada en 1975

Filiales	Actionnaires de contrôle au CA (et au CD)
Algoma Central Railway	I.P. Lawson
Anglo-American Corp. of Canada	H.F. Oppenheimer
Beneficial Finance Co of Canada	CM Benadom (Prés. du CA), R.A. Tucker
Blackwood Hodge (Canada)	W.A. Shapland (Prés. du CA)
Canadian Reynolds Metals	R.S. Reynolds Jr (Prés. du CA), L.J. Reynolds (v-p du CA), W.G. Reynolds.
Canadian Superior Oil	H.B. Keck, W.M. Keck Jr
Commonwealth Holiday Inns	D. Rubinoff (Prés. du CA), R.A. Rubinoff (v-p)
Falconbridge Nickel Mines	H.B. Keck (Prés. du CA)
Ford Motor Co of Canada	H. Ford II
Ford Motor Credit Co of Canada	B. Ford, W.C. Ford
Gamble Canada	B.C. Gamble
Husky Oil	G.E. Neilson (Prés. du CA), J.E. Nielson (Prés.)
Kaiser Resources	E.F. Kaiser (Prés. du CA), E.F. Kaiser Jr (Prés.)
S.S. Kresge Co	S.S. Kresge
Maple Leaf Mills	B.A. Norris
McIntyre Mines	H.B. Keck, W.M. Keck Jr
Redpath Industries	C. Lyle, D.A. Tate, H.S. Tate
Reed, Shaw, Osler	J.G. Stenhouse

Aujourd'hui il y a encore deux Cullmans au Conseil d'administration de *Philip Morris*. Ils déclarent posséder environ 1 % des actions de la multinationale américaine du tabac; si d'autres membres de la famille (non administrateurs) détiennent des blocs importants d'actions, la société mère peut être sous le contrôle de ladite famille. Soulignons en passant que Hugh Cullman et Joseph Cullman III siègent aussi au CA de la filiale canadienne. Prenons un autre exemple : *Ingersoll Rand Co* de New Jersey. Selon Burch et Chevalier en 1965 cette société était sous le contrôle minoritaire de la famille Phipps-Grace. En 1975 quatre membres de la famille siégeant au CA d'*Ingersoll Rand* détiennent 27 % des actions. Il est possible que d'autres membres détiennent des actions mais n'y siègent pas. Dans ce cas la maison mère de *Canadian Ingersoll Rand* serait sous le contrôle de la famille Phipps-Grace.

Les études spécialisées sur le contrôle des grandes sociétés américaines ne sont nullement concordantes quant à l'existence ou à la possibilité même d'un contrôle par des institutions financières. Deux études célèbres fondées sur des sources différentes et prenant 1965 comme année de référence arrivent à des conclusions passablement opposées. Pour Philip Burch la possibilité même d'un contrôle bancaire ne se pose pas; s'appuyant sur la presse financière il conclut que le contrôle familial était aux États-Unis beaucoup plus étendu que l'école «managérialiste» l'avait laissé entendre. Jean-Marie Chevalier quant à lui conclut que bien que le contrôle familial soit important, le contrôle bancaire devient de plus en plus fréquent parmi les grandes sociétés non financières des États-Unis. Puis il y eut le débat entre Robert Fitch et Mary Oppenheimer d'une part et Paul Sweezy et James O'Connor de l'autre, en 1970/1971. Fitch et Oppenheimer soutenaient (comme Chevalier) que l'accumulation d'actions dans

les fonds de pension des banques commerciales donneraient à ces dernières le contrôle des grandes sociétés industrielles. Sweezy et O'Connor ne nient pas l'existence d'une telle accumulation d'actions, mais s'opposent à l'idée que les banques agissent comme des détenteurs de contrôle; pour eux les banques ne se comportent que comme de purs investisseurs.

« Mais Fitch et Oppenheimer ne donnent pas un seul exemple d'un lien causal démontrable entre la détention d'actions par les banques et le contrôle des sociétés⁸. »

Plus récemment les thèses pour et contre le contrôle financier et bancaire se multiplient. Dans une des études les plus fouillées qui soit sur le contrôle récent des grandes sociétés américaines, David M. Kotz reprend à son compte la thèse de Chevalier⁹. Utilisant des données de 1967 à 1969 issues de documents parlementaires sur la détention des actions des grandes sociétés, ainsi que sur l'endettement et la composition des Conseils d'administration, Kotz conclut que 6,5 % des 200 plus grandes sociétés non financières des États-Unis étaient sous un « contrôle plein » d'une institution financière et qu'un autre 23 % était sous un « contrôle partiel »; mis à part le cas de contrôle par des familles, dans 46,5 % il trouvait des situations où aucun contrôle externe ne semblait exister. Nous avons comparé nos données avec celles de Kotz et compte tenu des différences de sources et d'années (nos données sont de 1975) les résultats sont presque identiques. En effet 52 des compagnies de ma liste étaient dans celle de Kotz. Dans 42 de ces sociétés le détenteur du contrôle était le même ou ni l'un ni l'autre avait réussi à déceler un contrôle. Dans un cas (*Rockwell International*) Kotz n'avait pas décelé de contrôle externe, alors que les déclarations à la *Ontario Securities Commission* m'ont permis d'attribuer le contrôle à la famille Rockwell et à deux associés. Dans un autre cas, (*W.T. Grant & Co*) la compagnie que Kotz avait correctement identifiée comme étant sous le contrôle de W.T. Grant, n'était plus en 1975 sous le contrôle de ce dernier, mais plutôt en banqueroute et liquidation. *Gulf Oil* était en 1967 sous le contrôle de la *Mellon National Bank*, alors que selon le *Proxy Statement* de 1975, elle était sous le contrôle de la famille Mellon. Enfin dans sept cas (*Celanese Corp*, *B.F. Goodrich*, *International Paper*, *Philips Petroleum*, *Safeway Stores*, *Standard Oil Indiana*, et *United Aircraft*, Kotz avait trouvé une banque possédant plus de 5 % des actions et leur en attribuait le contrôle. Nous n'avons pu confirmer ou infirmer ces données pour 1975. Toutefois le processus sur lequel Chevalier et Kotz ont appuyé leur thèse (la concentration des actions dans les fonds de pension des banques à charte) semble tirer à sa fin.

En effet un double procès est en train de mettre fin, depuis 1972, à la croissance des fonds de pension gérés par les banques, et à l'investissement massif de ces fonds dans des actions de compagnies. La récession de 1973/1974 et le comportement peu reluisant de l'économie américaine depuis a eu une

8. P. Sweezy, « The Resurgence of Financial Control : Fact or Fancy? », dans P. M. Sweezy et H. Magdoff, *The Dynamics of US Capitalism*, New York, Monthly Review Press, 1972.

9. D. M. Kotz, *Bank Control of Large Corporations in the United States*, Berkeley, University of California Press, 1978.

influence certaine sur la cote boursière des actions. Les banques avaient investi une majorité de leurs fonds dans ces titres et plusieurs ont expérimenté des pertes considérables. Elles ont alors été contraintes *par le marché* à chercher refuge dans les titres à revenu fixe, tels les hypothèques et les obligations gouvernementales. En outre une loi de 1974, la *Employee Retirement Income Security Act* contraint les gérants de fonds de pension à payer des pensions aux assurés et à indexer leurs fonds au niveau des prix. Depuis lors, les dépositaires des fonds de pension se sont débarrassés d'une bonne partie de leurs actions. Ainsi par exemple, *Morgan Guaranty Trust* faisait savoir qu'elle avait réussi à vendre \$6 milliards en actions en 1978 pour les remplacer par des titres à revenu fixe¹⁰. Enfin, devant le mauvais rendement des banques commerciales, un nouveau type de gestionnaire des fonds de pension est apparu : le consultant financier autonome, qui gère un nombre réduit de gros fonds et qui obtient des rendements annuels de beaucoup supérieurs à ceux des banques. *Depuis 1972 la quasi-totalité des grandes banques commerciales ont perdu et des clients et des fonds de pension au profit des consultants financiers, et ce en termes absolus*. Ce double processus confirme à notre avis la position de Sweezy, Herman et O'Connor : les banques ne pourraient se comporter que comme des investisseurs institutionnels sous peine de perdre leurs clients. Si dans quelques cas elles ont eu tendance à s'écarter de la règle du profit maximal dans l'investissement des fonds de pension elles ont été contraintes et par le marché et par la loi de reprendre un comportement de purs investisseurs. Soulignons en passant qu'un processus semblable se développe au Canada, où les principaux gérants institutionnels des fonds de pension, les sociétés de fiducie, se débarrassent de leurs actions et cherchent à les remplacer par des titres à revenu fixe¹¹. Le « retour du contrôle bancaire et financier » n'aura pas fait long feu, tant au Canada, qu'aux États-Unis.

Les compagnies sous contrôle britannique qui font partie de notre liste sont majoritairement (56 % soit 14 compagnies sur 25) sous le contrôle de ses propriétaires, des familles ou des individus, alors que 36 % (9 compagnies sur 25) semblent être sous contrôle interne. Parmi les familles dominantes on retrouve les familles Tate et Lyle, propriétaires de *Tate & Lyle* qui contrôle à son tour *Redpath Industries* au Canada, la famille Hambro, propriétaire de *Hambros Ltd* qui contrôle le *Ontario Trust*, les familles Shapland et Sunley qui contrôlent *Blackwood Hodge* et par voie de conséquence la filiale canadienne de cette dernière qui porte le même nom, enfin la famille Mountain propriétaire de *Eagle Star Insurance* véritable société de portefeuille à partir de laquelle les Mountain contrôlaient en 1975 *English Property Corporation* (et sa filiale canadienne *Trizec*), *MEPC Ltd* (et sa filiale canadienne *MEPC Canadian Properties*) et partagent le contrôle du *United Dominion Trust* et de sa filiale canadienne du même nom. Toutes ces familles (sauf les Shapland et les Sunley) appartiennent à l'aristocratie britannique et leur contrôle sur les sociétés citées est un secret de polichinelle, tout comme d'ailleurs le contrôle de la branche française de la famille Rothschild sur *Rio Tinto-Zinc Corp* la gigantesque so-

10. « Pension Funds: The Banks Can't take Anything for Granted Anymore », *Forbes*, 16-4-1979, p. 118.

11. « Big investors on edge », *Financial Post*, 24-3-1977, p. 1.

ciété de portefeuille minière de Londres. Parmi les sociétés à contrôle interne, nous avons classé une société mutuelle (*Standard Life Assurance*) et plusieurs autres grandes sociétés industrielles. Le contrôle de plusieurs d'entre elles pourrait s'avérer être familial si les familles fondatrices exercent leur droit de vote *via* les administrateurs désignés qui les représentent. C'est le cas, par exemple, dans *Imperial Chemical Industries*, où les familles Mond et Brunner détiennent encore des blocs importants d'actions¹². Très caractéristique du capitalisme britannique est la place que jouent plusieurs des grandes compagnies d'assurance en tant qu'investisseurs institutionnels et véritables sociétés de gestion. La plus importante de ces compagnies d'assurances pour ce qui concerne le Canada est *Eagle Star Insurance Co* de la famille Mountain. Achetée par Sir Edward Mountain en 1917, la présidence du Conseil revint à son fils Sir Brian en 1948, et au fils de ce dernier, Sir Dennis Mountain en 1974. Au niveau britannique toutefois, la plus importante de ces compagnies d'assurance est la *Prudential Assurance Co* qui opère sous ce nom au Canada. Apparemment sous contrôle interne, *Prudential* détient plus de 10 % des actions dans quelques cinquante compagnies. Sans participer directement à l'administration de ces compagnies, *Prudential* y exerce une influence certaine par ses « suggestions » au CA des sociétés dont elle est actionnaire¹³. Les compagnies d'assurance, principaux investisseurs institutionnels, suivis par les fonds de pension, se défendent d'exercer plus qu'une « influence » dans les compagnies dont elles sont actionnaires.

Parmi les sociétés étrangères il faut faire une place spéciale aux sociétés sud-africaines. Le groupe Oppenheimer est formé au Canada de trois grandes sociétés : *Anglo-American Corporation of Canada*, sa filiale *Hudson Bay Mining & Smelting* et la filiale de cette dernière, *Francona Oil & Gas*. Le groupe est dominé par Harry F. Oppenheimer, le plus puissant capitaliste sud-africain, ce groupe est le principal producteur d'or, de diamants et de platine du monde non communiste. Le groupe Anglo-American est aussi l'un des principaux producteurs mondiaux de cuivre, charbon, uranium et autres minerais. En 1973, les actifs non financiers du groupe étaient de \$6 milliards dont \$500 millions au Canada. Le capital action de la société mère du groupe Anglo-American Corp. of Sud-Africa valait en 1973 quelques \$1,4 milliard, dont 10 % appartenaient à H.F. Oppenheimer¹⁴. L'autre grand capitaliste sud-africain dont les sociétés sont présentes au Canada est le Dr Anton Rupert. Il contrôle l'une des principales sociétés mondiales du tabac, le groupe Rothmans, qui a une filiale dominante au Canada, *Rothmans of Pall Mall*. Rupert détient aussi 25 % d'une société de gestion minière sud-africaine *Federale Mynbou* qui contrôle 57,5 % des actions de *General Mining* et celle-ci 30 % de *Union Corporation*. Cette dernière, une société financière sud-africaine contrôle *Capital & Counties Property Corp.*, une des plus grandes compagnies immobilières de Londres qui

12. A. Sampson, *The New Anatomy of Britain*, Londres, Hodder and Stoughton, 1971, p. 601.

13. « Eagle Star in the Hall of the Mountain Kings », dans *Investors Chronicle*, 8 octobre 1975, p. 88-89; « The Wise and the Prudent », *Investors Chronicle*, 24-9-1971, p. 1212.

14. « Blacks, Whites and Harry Oppenheimer », *Forbes*, 15 juin 1973, p. 38.

avait en 1975 une filiale dominante au Canada, *Abbey Glenn Property Corporation*¹⁵.

Parmi les groupes européens continentaux, le groupe Empain est représenté au Canada par *Canadian Hydrocarbons Ltd*, une société pétrolière. Le groupe est contrôlé par le Baron belge Édouard-Jean Empain¹⁶. La Société générale de Belgique, apparemment sous contrôle interne, a une filiale dormante au Canada, *Genstar Ltd*, et participe au contrôle de *Petrofina Canada*, dont elle est le principal actionnaire de la maison mère, avec *Imperial Continental Gaz* du Royaume-Uni et la Compagnie Bruxelles Lambert (de la famille Lambert, belge)¹⁷. Une autre famille belge, la famille Solvay détient près de 10 % de *Allied Chemicals*, une société américaine détenant une filiale du même nom au Canada; Jacques E. Solvay a déjà été administrateur de la société mère américaine qui fait partie de l'empire mondial de la multinationale Solvay et Cie de Bruxelles.

Plusieurs sociétés d'État européennes ont des filiales au Canada parmi les grandes filiales étrangères. *British Petroleum* a deux filiales dominantes : *B.P. Canada* et *Total Petroleum (North America)*, les deux dans le secteur pétrolier. La Banque nationale de Paris, l'une des banques de dépôt nationalisées, a une filiale au Canada, *BNP Canada*, une compagnie de finance. En outre la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, compagnie française sous contrôle étatique a une filiale de taille au Canada, *Aquitaine Co of Canada Ltd*.

Peut-on parler d'un type dominant de contrôle dans les sociétés mères des filiales de notre liste? Nous devons admettre que la situation de contrôle interne (ou tout au moins «inconnu» pour employer l'expression de David M. Kotz) est ici majoritaire. Toutefois l'on ne doit pas tirer des conclusions hâtives sur une tendance globale trop marquée vers ce type de contrôle. En premier lieu parce que des sources plus complètes pourraient raccourcir considérablement la liste de sociétés à contrôle interne. Deuxièmement parce que dans le mouvement actuel de fusions et de création de conglomerats, des sociétés plus petites peuvent prendre le contrôle de ces quelques très grandes sociétés qui semblent être dominées par des administrateurs professionnels; ce processus de retour au contrôle des propriétaires juridiques peut se faire notamment par deux grands mécanismes. L'un est connu sous le nom de prise de contrôle renversée (*reverse take over*). Ici une société de moyenne envergure sous le contrôle d'un individu, d'une famille ou d'un groupe d'associés échange ses actions contre un bloc significatif d'actions d'une grande société à contrôle interne et les propriétaires de la compagnie moyenne deviennent les actionnaires de contrôle de la grande corporation. Ainsi par exemple, dans notre liste de sociétés mères *General Dynamics* (propriétaire à son tour d'*Asbestos Corporation*) est tombée sous le contrôle du financier de Chicago Henry Crown, en 1959, quand elle absorba la compagnie familiale de ce dernier *Material Services Corporation* en échange d'un bloc d'actions de *G. Dynamics*¹⁸. Après

15. «Genmin-Unicorp — Act two», *Investors Chronicle*, 5 décembre 1975, p. 701.

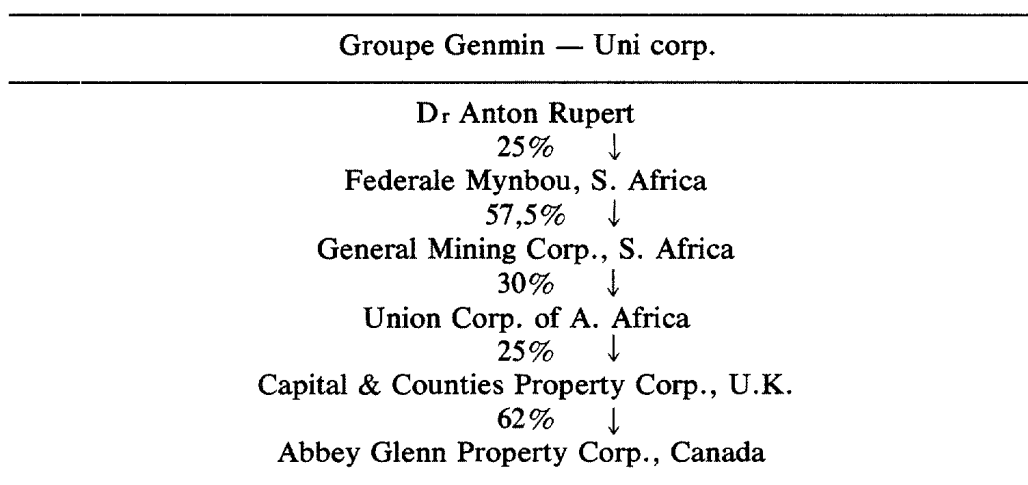
16. «The Empain group», *Fortune*, août 1975, pp. 171/183.

17. CRISP, *Répertoire des groupes financiers et industriels*, Bruxelles, 1975, p. 3048.

18. Voir *Forbes*, 1-7-1974, p. 30.

plusieurs déboires Henry et Lester Crown ont assis leur contrôle de la société américaine en s'associant à Nathan Cummings, un autre financier. Dans le même type de prise de contrôle renversée se trouve la prise en main de *Avco Corp.*, qui a une filiale dominante au Canada, *Avco Financial Services Co of Canada* — *Avco Corp.* absorba en 1968 une compagnie d'assurances de l'État de Massachusetts, la *Paul Revere Corp.* contrôlée par la famille Harrington. Cette famille est devenue alors le principal actionnaire de la compagnie de finances du Connecticut¹⁹. En Angleterre nous trouvons des situations semblables. En 1972, James D. Slater et Malcolm Horsman ont pris le contrôle de *Bowater Corp.* quand cette dernière absorba *Ralli International* par un échange d'actions; *Bowater* a une filiale au Canada dans le secteur du papier, *Bowater Paper Corp.*²⁰. L'autre grand processus par lequel des sociétés moyennes à contrôle individuel ou familial peuvent prendre le contrôle de sociétés beaucoup plus grandes dont le capital action est éparpillé, est celui des organisations pyramidales. Deux des plus grands capitalistes sud-africains, le D^r Anton Rupert et Harry F. Oppenheimer, sont passés maîtres dans l'art de contrôler de vastes conglomérats avec des mises de fond relativement modestes par rapport aux actifs des compagnies dominées. Voici par exemple le graphique qui résume la pyramide par laquelle le D^r Rupert contrôlait *Abbey Glenn Property Corp.* du Canada. Nous épargnons au lecteur le graphique par lequel Harry F. Oppenheimer contrôle l'un des plus vastes conglomérats miniers du globe.

Graphique I



Les grandes compagnies ne sont pas à l'abri d'une prise de contrôle par de plus petites sociétés. Tel que l'abondante littérature sur le capital financier le suggère, elles ne sont pas non plus à l'abri d'une prise de contrôle par des institutions financières dont les compagnies d'assurance en Grande Bretagne,

19. Voir *Forbes*, 1-11-1976, p. 61.

20. *Ibid.*, 15-7-1973, p. 28.

les banques commerciales et de placement américaines ou les banques d'affaires européennes. Sans nous aventurer sur le terrain glissant de l'analyse des « influences » (terrain où les « théories » abondent mais où les données sûres sont rares) il est indéniable que certains cas d'influence frisent carrément le contrôle, sans que l'on puisse dire qu'il s'agit là d'une tendance générale, comme l'affirment les partisans des thèses du capital financier. Nous avons vu par exemple que, alors que les grandes compagnies d'assurance britanniques se défendent de chercher le contrôle des corporations dont elles sont actionnaires, quelques-unes de ces sociétés dont *Eagle Star Insurance* investissent avec un but avoué et évident de contrôle. Dans le contexte américain nous n'avons trouvé aucune banque commerciale qui contrôle des sociétés mères industrielles de notre liste, mais dans un cas une banque de placement exerce une forte influence sur une société industrielle, *Johns-Mansville Corp*, qui contrôle la *Canadian Johns-Mansville* au Québec. En 1927, le propriétaire de la *Johns-Mansville Corp.*, H.E. Mansville, avait vendu le contrôle de sa compagnie à *J.P. Morgan & Co.* la plus grande banque de placement de New York, qui en devint le courtier. En 1933, *J.P. Morgan & Co* sépara ses activités commerciales qui passèrent au *Morgan Guaranty Trust*, de ses activités de placement centralisées dans *Morgan, Stanley & Co.* Depuis *Morgan Guaranty* conserve un administrateur au CA de *Johns-Mansville* et *Morgan Stanley* resta le banquier de placement chargé des émissions d'actions de la société industrielle. En 1976 le p.d.g. de *Johns-Mansville*, W.R. Goodwin, un administrateur professionnel proposa au CA que *Morgan Stanley* ne fût pas le seul gérant du syndicat financier de la société industrielle. Le représentant de *Morgan Guaranty* au CA de la *Johns-Mansville* convoqua le CA en absence de Goodwin et le Conseil décida le licenciement du p.d.g. de la compagnie. *Morgan Stanley* reste le gérant du syndicat financier de la *Johns-Mansville*²¹.

En troisième lieu la lecture de la presse financière fournit de nombreux exemples où même des blocs d'actions inférieurs à 5 % (le seuil minimal du contrôle minoritaire que nous avons adopté suivant la littérature) donnent quelque chose qui ressemble à un contrôle dans de très grandes compagnies. Ainsi par exemple tout indique que *United Aircraft* était, en 1975, sous le contrôle de trois administrateurs (W.F. Probst, P.W.O'Malley et O.W. Jorgensen) qui n'en détiennent que 3 % du vote. Dans *Occidental Petroleum* (société de *Canadian Occidental Petroleum*) le p.d.g. A. Hammer possède environ 2 % des actions, et en est le principal actionnaire et tout indique que la société est sous son contrôle. Enfin dans *RCA Corp*, Martin Sereteau est devenu le principal actionnaire (1,2 %) suite à l'absorption de sa compagnie par *RCA* en 1971. Sereteau ne siège pas au CA de la maison mère mais toutes les décisions importantes lui sont soumises par le Conseil de *RCA* avant d'être adoptées²². Il est très probable que le seuil de 5 % soit trop élevé dans les grandes compagnies où un bloc de 1 % ou 2 % valant non moins de \$100 millions peut donner lieu à un contrôle effectif.

21. Voir *Fortune*, octobre 1976, p. 146 et ss.

22. Voir *Forbes*, 15-9-1972, p. 82 et *Fortune*, novembre 1976, p. 40.

En quatrième lieu, de nombreuses sociétés seraient classées sous contrôle familial si l'on possédait des listes complètes des actionnaires et des procurations, et ce, si l'on en juge par la persistance de certains noms de famille au CA de plusieurs corporations à travers les générations.

Finalement la thèse du contrôle interne se bute au fait que même les administrateurs internes deviennent d'importants actionnaires (quoique négligeables par rapport aux riches héritiers) et que leurs salaires qui se chiffrent dans les centaines de milliers de dollars les placent sans doute au sein de la bourgeoisie.

Pour conclure nous pensons que le contrôle final des grandes sociétés canadiennes filiales est entre les mains de riches individus, familles et groupes d'associés ainsi qu'entre celles d'administrateurs professionnels qui constituent une fraction dépendante et subordonnée de la grande bourgeoisie. Nous n'avons aucune preuve de la tendance à la généralisation du contrôle interne pas plus que de l'hypothèse opposée, la tendance à la centralisation du contrôle dans les institutions financières. En ce qui concerne le contrôle interne il faut encore tenir en ligne de compte le fait que les sociétés mères de notre liste sont parmi les plus grandes des pays concernés et qui, si la proportion de compagnies qui semble être dirigée par des administrateurs professionnels est assez élevé, ce pourcentage n'est nullement représentatif de l'ensemble de l'industrie. En ce qui concerne le contrôle financier, la tendance décelée par Chevalier s'est renversée depuis 1972 : les banques commerciales américaines perdent du terrain en termes absolus par rapport aux gérants individuels de fonds de pension, et parallèlement tous les fiduciaires de ces fonds changent la composition de leurs actifs pour y faire place à des titres à revenu fixe (obligations, hypothèques) ne comportant aucun droit au contrôle des sociétés.

3. DIVISION DU TRAVAIL ET ALLIANCE

Le capital étranger a toujours été bien reçu au Canada. Mais le capital britannique, davantage axé sur les investissements en portefeuille (obligations gouvernementales et des chemins de fer) n'engendrait pas une division stable des sphères d'investissements vis-à-vis des capitaux canadiens. En 1914, l'année charnière où le Canada se tourne vers les États-Unis comme source de capitaux, la classe capitaliste du Dominion était déjà bien implantée dans la finance, le commerce et le transport. Les États-Unis émergeaient alors comme la première puissance industrielle du monde et ses sociétés manufacturières commençaient à établir des filiales à l'extérieur. Déjà en 1930 les intérêts américains, selon Buckley possédaient et contrôlaient environ 40 % de tous les capitaux investis dans les manufactures, mines et fonderies du Canada^{22a}.

^{22a}. K. Buckley, *Capital Formation in Canada, 1896-1930*, Toronto, McClelland and Stewart, 1974, p. 105.

L'autre secteur où les capitaux étrangers étaient importants, était les services publics où, suivant Buckley, les capitaux américains et britanniques représentaient 45 % du capital total investi.

En 1975 deux secteurs d'activité sont contrôlés de l'extérieur à plus de 50 % : ce sont les mines et les manufactures où, suivant la *Loi sur les déclarations des Corporations et des syndicats ouvriers*, 57 % et 56 % des actifs étaient sous contrôle étranger. Dans tous les autres secteurs ces pourcentages étaient plus bas incluant 7,7 % pour les actifs sous contrôle étranger dans les services publics, 14,3 % dans la construction, 23,3 % dans les services et 24,9 % dans le commerce. L'explication de cette situation est simple : les entreprises canadiennes se sont heurtées à des barrières technologiques, commerciales et financières insurmontables dans les secteurs minier et manufacturier, et elles sont restées cantonnées dans les sphères plus traditionnelles et plus accessibles de la finance, du commerce et des services. De cette situation s'est créée une division du travail entre le capital étranger et le capital canadien, division du travail qui est la condition *sine qua non* de l'alliance entre la bourgeoisie canadienne et la bourgeoisie compradore. Cette alliance, comme nous le verrons, n'est pas exempte de frictions et de conflits.

4. CONTACTS AVEC LA BOURGEOISIE LOCALE

Dans notre critique de la thèse de Mills, Porter et Clement nous leur reprochions de ne pas avoir distingué les propriétaires des compagnies des intellectuels organiques (avocats, consultants financiers, ingénieurs — conseils, etc.). Parce qu'il se pourrait bien que l'échange d'administrateurs que Clement a constaté entre les sociétés étrangères et les sociétés canadiennes indique des contacts entre la bourgeoisie compradore et les « intellectuels organiques » de la classe dominante, et non pas entre la bourgeoisie compradore et la bourgeoisie locale. Nous avons tenté d'examiner de plus près la question en examinant d'abord les contacts éventuels entre la bourgeoisie compradore et la bourgeoisie interne canadienne, et plus tard les rapports entre la première et la couche des intellectuels.

Pour répondre à la première question nous avons cherché plusieurs indicateurs. Le premier consiste à savoir qui s'occupe de l'émission de titres des sociétés filiales au Canada. Nous savons que l'industrie du placement est presque entièrement contrôlée par la bourgeoisie interne canadienne, et que de nombreuses filiales n'émettent aucun titre de dette sur le marché canadien, notamment les grandes sociétés de l'automobile et les compagnies d'assurance. Le choix de courtiers étrangers ou des filiales canadiennes des banques d'investissement étrangères indiquerait un faible contact au niveau financier avec la bourgeoisie canadienne proprement dite. Le Tableau IV montre cependant que tel n'est pas le cas.

Tableau IV
Les filiales étrangères et leur banque de placement
 au 31 janvier 1979

Filiale	Banque de placement
Banque Mercantile	Wood Gundy, McLeod Young Weir.
G.M. Acceptance Corp.	Wood Gundy, Dominion Securities
Ford Motor Credit Co of Canada	Wood Gundy, Dominion Securities
Canadian Acceptance Corp.	McLeod Young Weir, Burns Fry.
AVCO Financial Services Canada Ltd	Greenshields, Wood Gundy, Amer & Co, Midland Doherty.
Metropolitan Trust	McLeod Young Weir, A. E. Ames
Credit Foncier*	A. E. Ames.
Rio Algom	Nesbitt Thomson, Wood Gundy, McLeod Young Weir, <i>Morgan Stanley Canada</i> .
Falconbridge Nickel Mines	Dominion Securities
Hudson Bay Mining & Smelting	Wood Gundy
Kaiser Resources	A. E. Ames, <i>First Boston</i> , Wood Gundy, Pemberton Securities.
Asbestos Corp.	Greenshields, Dominion Securities
Reed Paper	Wood Gundy
Crown Zellerbach Canada	Wood Gundy, McLeod Young Weir
Weldwood of Canada	Nesbitt Thomson, Richardson Securities
Canadian Hydrocarbons	Greenshields
Hudson Bay Oil & Gas	Dominion Securities, Richardson Securities
Ashland Oil Canada	Greenshields, Wood Gundy
Canadian Superior Oil	Richardson Securities
Aquitaine Co of Canada	Dominion Securities, Greenshields
Murphy Oil Co	Dominion Securities
Union Oil Co of Canada	Dominion Securities
Canadian Occidental Petroleum	Burns Fry, McLeod Young Weir, A. E. Ames
Imperial Oil	Wood Gundy, McLeod Young Weir, Dominion Securities, A. E. Ames
Shell Canada	Wood Gundy, A. E. Ames, McLeod Young Weir
Gulf Canada	Wood Gundy, Dominion Securities
Texaco Canada	Wood Gundy, McLeod Young Weir, A. E. Ames
BP Canada	Dominion Securities
Husky Oil*	Greenshields, Wood Gundy
Pacific Petroleum*	McLeod Young Weir
Ultramar Canada	A. E. Ames, Wood Gundy, McLeod Young Weir
Total Petroleum (N. America)	Dominion Securities
Canadian Industries	Pitfield Mackay Ross, <i>Morgan Stanley</i>
Du Pont of Canada	A. E. Ames, Dominion Securities
Indal	Wood Gundy, A. E. Ames
Canada Cement Lafarge	Wood Gundy
IBM Canada	Wood Gundy, Dominion Securities
International Harvester of Canada	Dominion Securities
Westinghouse Canada	A. E. Ames
Goodyear Canada	Dominion Securities, A. E. Ames
Hawker Siddeley Canada	Wood Gundy
Continental Group of Canada	Wood Gundy
B. F. Goodrich Canada	McLeod Young Weir
GTE Automatic Electric (Canada)	Pitfield Mackay Ross
Maple Leaf Mills	Dominion Securities
General Foods	Wood Gundy
Kraft	Dominion Securities
Standard Brands	Burns Fry
Redpath Industries	Wood Gundy
Imasco	Greenshields
Rothmans of Pall Mall Canada	McLeod Young Weir, Merrill Lynch, Lévesque
Interprovincial Pipeline	Beaubien.
Westcoast Transmission*	Wood Gundy, McLeod Young Weir
Genstar	McLeod Young Weir, Pitfield Mackay Ross
FW Woolworth	Wood Gundy, Pitfield Mackay Ross, Greenshields
Zellers Ltd*	Wood Gundy, McLeod Young Weir, Dominion Securities, Burns Fry
B. C. Telephone	Greenshields
Quebec Telephone	Pitfield Mackay Ross
Algoma Central Railway	Pitfield Mackay Ross
Trizec*	Burns Fry, McLeod Young Weir
	Greenshields, Dominion Securities

* Compagnie passée sous contrôle canadien depuis 1975.

Source : *Financial Post*, 17 février 1979, p. 30 (« Investment dealer directory »).

Nous avons pu obtenir le nom des courtiers de quelques 60 compagnies de notre liste, et nous savons aussi que quelques autres 30 compagnies filiales n'emploient aucun courtier canadien parce qu'elles n'émettent aucun titre au Canada. C'est le cas entre autres de *Canadian International Paper*, *Cyprus Anvil Mining Corp*, *McIntyre Mines*, *Canadian General Electric* ou *Allied Chemical Canada*. Mais nos données dénotent cependant des contacts d'affaires assez serrés entre la bourgeoisie financière canadienne et la bourgeoisie compradore. Ces contacts peuvent être illustrés aussi par l'échange d'administrateurs. Des banquiers de placement canadiens siègent au Conseil d'administration des filiales étrangères. Ainsi, par exemple, D. N. Stoker, vice-président de *Nesbitt Thomson*, siégeait en 1975 au CA de *Ultramar Canada* et de *MEPC Canadian Properties*; C.F.W. Burns, de *Burns Bros & Denton*, était au Conseil d'*Algoma Central Railway*, D. L. Torrey, vice-président de *Pitfield Mackay Ross*, siégeait au CA de *Anglo Canadian Telephone*; P. Kilburn, président de *Greenshields*, siégeait au CA de *Zellers*, D.B. Weldon, président du Conseil de *Midland Doherty*, siégeait au CA de *Commonwealth Holiday Inns of Canada* ou encore D. Dawson, vice-président du Conseil de *Greenshields*, est au CA de *BNP Canada*.

Les liens des filiales étrangères avec la bourgeoisie locale ne s'arrêtent nullement aux banques de placement. Nous savons que l'échange d'administrateurs d'une compagnie industrielle avec une banque à charte indique souvent une relation commerciale (pas de contrôle) tel que l'utilisation du crédit commercial de la banque par la société industrielle ou le fait que la société dépose ses avoirs de caisse dans la banque. Or, les administrateurs internes de banques à charte canadiennes siègent souvent au CA des filiales étrangères. Ainsi, par exemple, W.D.H. Gardiner, vice-président de la Banque Royale, siégeait en 1975, au CA de *Canadian Utilities*; J. E. Richardson, vice-président de la Banque canadienne impériale de commerce, était au Conseil de *B.C. Telephone*; un autre vice-président de la même banque, J.C. Lofquist, siégeait au CA de *United Dominion Corps. (Canada)* tout comme le président de la banque, R. E. Harrison. Et le processus va aussi en sens inverse : des membres éminents de la bourgeoisie compradore sont invités au Conseil d'administration des banques à charte canadiennes : le p.d.g. de *Gulf Oil Canada* siégeait en 1975, au CA de la Banque de la Nouvelle-Écosse; le p.d.g. d'*Imperial Oil* était au CA de la Banque royale, le président du Conseil de *Canadian General Electric* était au CA de la Banque de commerce, etc.

Les contacts de la bourgeoisie compradore ne sont pas restreints au secteur financier : d'importants capitalistes industriels canadiens sont invités aux Conseils d'administration des filiales étrangères. J. P. Gordon et A. Powis, respectivement présidents-directeurs généraux de *Stelco* et de *Noranda Mines*, étaient tous deux en 1975, au CA de *Gulf Oil Canada*; Hervé Belzile et A. Turmel, président de l'Alliance-Vie et président du Conseil de *Provigo* respectivement, étaient au CA de Québec-Téléphone; L. C. Bonnycastle, vice-président du Conseil de *Canadian Corporate Management*, était au CA de *National Life Assurance Co of Canada*; Lucien G. Rolland, p.d.g. de *Rolland Paper*, siégeait au CA de la *Standard Life Assurance Co.*, etc.

5. L'INTELLIGENTZIA ET LA BOURGEOISIE COMPRADORE

Nous avons vu que les contacts sont multiples entre les bourgeoisies locale et compradore. Dans *le Contrôle financier du capitalisme canadien*, nous avons constaté que la classe capitaliste locale est entourée d'une couche d'intellectuels (avocats, consultants financiers, ingénieurs-conseils) qui siègent au CA des grandes compagnies et qui forment souvent la majorité du Conseil tout en détenant peu d'actions et en n'étant pas des employés des compagnies. La question qui se pose maintenant est la suivante : y a-t-il un groupe spécifique d'intellectuels liés à la bourgeoisie compradore, d'un groupe distinct et séparé de celui de la bourgeoisie locale ? Rappelons que au sein de celle-ci il y a des clivages « ethniques » non négligeables (anglo-saxon, canadien-français et juif) et que chaque propriétaire tend à recruter ses conseillers dans son groupe ethnique. La question que l'on se pose ici est donc de savoir où sont recrutés les conseillers des membres de la bourgeoisie compradore.

Le groupe principal des conseillers externes est celui des avocats. Dans les filiales de notre liste il y a une moyenne d'un avocat par CA. Pourtant près de 44% des filiales ne comptent aucun avocat dans leur Conseil. Quand on examine le nom et les bureaux des conseillers juridiques qui siègent au Conseil des filiales un constat global s'impose : *il s'agit des mêmes avocats et des mêmes bureaux qui conseillent les compagnies sous contrôle canadien*. Dans notre liste il y a près de 100 avocats dont plusieurs occupent deux ou trois postes d'administrateurs dans les filiales. Parmi les plus sollicités de ces avocats citons l'Honorable John B. Aird, du bureau Aird, Berlis et Zimmerman de Toronto, qui siège au CA de *Reed Shaw Osler*, de *Algoma Central Railway* et de *National Life Assurance* ; l'Honorable John P-Robarts de la firme Stikeman, Elliott, Robarts & Bowman (de Montréal) qui était en 1975, au CA de *Reed Shaw Osler*, *Commonwealth Holiday Inns* et *Metropolitain Life* ; Jacques de Billy, partenaire du bureau Gagnon, de Billy, Cantin, Dionne, Martin, Beaudoin et Lesage (de Québec), faisait partie des conseils de *Union Carbide of Canada*, *Shell Canada* et *Canadian International Papers*. F. M. Covert, partenaire de la firme Stewart, MacKeen et Covert (de Halifax), siégeait au Conseil de *Petrofina Canada*, *Trizec Corp* et *Standard Brands of Canada*. Tous ces avocats, comme la grande majorité des autres siégeaient aussi au conseil de sociétés à contrôle canadien.

Plusieurs autres caractéristiques de ces avocats sont dignes d'être mentionnées. D'abord seulement quinze d'entre eux étaient canadiens-français (soit 16% du total de 95), seulement deux (Lazarus Philips et son fils Neil) étaient juifs. *La quasi-totalité (82%) des avocats siégeant au Conseil d'administration des filiales sont des Anglo-saxons protestants blancs mâles*. Les compagnies françaises ou belges n'engagent pas spécifiquement ni prioritairement des Canadiens français. En d'autres mots les filiales étrangères n'ont pas un comportement sensiblement différent des compagnies anglo-canadiennes à l'égard des conseillers francophones ; dans l'ensemble elles choisissent leurs bureaux juridiques parmi les firmes anglo-saxonnes. Deuxièmement ces avocats ne détiennent pas ou presque pas d'actions dans les filiales qu'ils administrent. Ils n'occupent pas non plus des postes d'administrateur interne, d'em-

ployés de la firme. Dans quelques cas ils sont présidents ou vice-présidents du Conseil d'administration, sans plus. Troisièmement, les principales firmes d'avocats, et leurs principaux partenaires, que l'on retrouve au CA des sociétés, propriété de Canadiens, sont aussi représentés au Conseil des filiales. *Il n'existe pas de firmes d'avocats spécialisées uniquement dans le counseling juridique des filiales étrangères au Canada.* Quatrièmement, les compagnies qui invitent plusieurs avocats à siéger à leur conseil ont tendance à recruter des avocats de plusieurs bureaux. Sur une trentaine de filiales qui ont deux avocats ou davantage dans leur CA seules cinq ont invité deux avocats ou plus du même bureau. Le cas le plus remarquable est *Genstar Ltd* dont le CA comprend cinq partenaires du bureau Ogilvy, Cope, Porteous, la plus grosse firme juridique de Montréal. Le plus souvent les avocats viennent de différents bureaux. Prenons par exemple *Canada Cement Lafarge*. Dans son CA on retrouvait en 1975, l'Honorable George Marler, ancien ministre du Québec, du bureau McLean, Marler, Tees, Watson, Poitevin, Javet et Roberge de Montréal; le sénateur Jacques Flynn (devenu en 1979 ministre fédéral de la justice du gouvernement conservateur), du bureau Flynn, Rivard, Cimon, Lessard et Lemay de Québec; on y trouvait aussi André Monast du bureau Saint-Laurent, Monast, Walters, Gagné et Vallières de Québec et M^e R. F. Elliott de la firme Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier et Robb de Montréal. Enfin M^e Thompson du bureau Thompson, Dorfman & Sweatman de Winnipeg. En tout il y avait à *Canada Cement* six avocats de six bureaux (et de deux partis politiques) différents.

Outre les avocats il y avait dans les filiales étrangères de notre liste une vingtaine de consultants financiers, ingénieurs-conseils, actuaires et géologues. Parmi eux citons quelques-uns des plus renommés, qui sont aussi à l'emploi de compagnies canadiennes: J. H. Coleman, membre du CA de *Hawker Siddeley Canada, Imasco et Chrysler Canada*; S. E. Nixon, administrateur de *Trizec Corp* et de *Celanese Canada*; Claude Castonguay, actuaire et ancien ministre du Bien-être social du Québec et administrateur de Imasco; Marcel Bélanger, comptable du bureau Bélanger, Dallaire, Gagnon et Associés, au CA de *Pratt & Whitney Aircraft*. En somme parmi les consultants, comme parmi les avocats on ne peut pas parler d'un groupe séparé de conseillers qui serait lié aux compagnies étrangères faisant affaires au Canada. *Il n'existe au Canada qu'un seul groupe d'intellectuels organiques pour les deux grandes fractions de la bourgeoisie, soit la fraction intérieure et la fraction compradore.* Ce fait explique encore davantage l'échange d'administrateurs réalisé entre les grandes sociétés à contrôle canadien et les grandes filiales étrangères.

6. LA BOURGEOISIE CANADIENNE VS LA BOURGEOISIE COMPRADORE

Selon le dernier rapport (pour l'année 1976) de la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers*, CALURA, il y avait au Canada quelque 230 000 entreprises non financières dont seulement 3 630, soit 1,5 % étaient classées comme étrangères. Pourtant ce groupe de filiales étrangères détenait 31 % des actifs, 35 % des ventes et 46 % des bénéfices de toutes les socié-

tés non financières du Canada. Ces pourcentages étaient en 1970 de 37 %, 36 % et 45 %. C'est donc dire que les corporations étrangères ont perdu significativement du terrain en ce qui concerne les actifs mais qu'elles se sont maintenues aux niveaux des bénéfices et des ventes au cours des six premières années de la décennie.

Toutefois ces chiffres doivent être nuancés du fait que c'est dans les institutions financières que la bourgeoisie locale a son château-fort. Il n'existe pas d'estimation de la proportion des actifs sous contrôle canadien dans ce secteur, mais il est possible d'affirmer que la propriété étrangère ne devrait pas dépasser 15 % du total des actifs financiers. Rappelons par exemple qu'en 1975 les banques à charte sous contrôle canadien possédaient 99% des actifs de toutes les banques à charte du Canada, que l'industrie du placement est presque entièrement sous contrôle canadien ainsi que la majorité des actifs de toutes les autres industries financières. En incluant la finance le chiffre de 31 % des actifs sous contrôle étranger devrait être sensiblement réduit, compte tenu aussi de l'existence des grandes institutions financières de la Couronne, tant fédérales que provinciales, telles la Banque du Canada, la Société de crédit agricole, la Caisse de dépôt et placement du Québec, etc.

En deuxième lieu, il faut signaler que le processus de rachat de l'économie canadienne ne s'est nullement arrêté en 1976. De 1970 à 1975, l'investissement direct étranger au Canada atteignait une moyenne de \$710 millions par année, mais en 1976 ce chiffre était déficitaire de \$260 millions et en 1977, il reprit timidement pour atteindre \$500 millions. En outre tout au long des années 70 la tendance nette est au déclin des investissements directs étrangers. Le retrait américain de l'Indochine puis la fin de la guerre de Vietnam en 1975 y sont probablement pour quelque chose, quoiqu'ils s'inscrivent dans un mouvement de ralentissement de l'économie américaine qui a commencé en 1968. Mais parallèlement à ce mouvement économique de fond il y a des signes évidents d'une croissance du nationalisme économique canadien au cours des années 70. Rappelons-en les principaux jalons.

Au début des années 70, tour à tour on a assisté à la reprise du projet de la Corporation de Développement du Canada. (1970/1971), à la publication du Rapport Gray sur les investissements étrangers (1972) et à la création de l'Agence d'Examen des Investissements étrangers (1972). La CDC a pris le contrôle en 1973 d'une grande société étrangère ayant ses activités au Canada : la *Texas Gulf*, prise de contrôle qui n'est pas allé sans heurts vis-à-vis des milieux financiers newyorkais et de la justice américaine²³. Avec des actifs totaux de \$1 175 millions en 1975 *Texas Gulf* est une des plus grandes compagnies industrielles sous contrôle canadien. Puis il y eut la création de *Pétro-Canada* en 1975, qui acheta *Atlantic Richfield* en 1976 et *Pacific Petroleum* avec sa filiale *Westcoat Transmission* en 1978, trois sociétés dont les actifs dépassaient largement les \$100 millions de dollars. Des sociétés provinciales de la Couronne ont été responsables, elles aussi, du rachat de l'économie canadienne au cours des années 70. La plus importante de ces sociétés est sans doute la Corporation de

23. Cf. M. R. Graham, *la Corporation de développement du Canada*, Étude spéciale, n° 4 pour la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés, Ottawa, 1976, pp. 32-35.

la Potasse de Saskatchewan, créée en 1975 par le gouvernement néo-démocrate et qui a exproprié depuis plusieurs des producteurs étrangers de potasse de la province, pour constituer une société publique aux actifs supérieurs à un milliard de dollars²⁴. De son côté la société mixte *Alberta Gas Truck Lines* a acheté en 1978/1979 le contrôle de *Husky Oil* pour faire passer sous contrôle canadien, un deuxième producteur intégré de pétrole²⁵. Et le gouvernement du Québec s'apprête à exproprier *Asbestos Corp.* pour mettre en marche sa Société nationale de l'amiante.

De son côté le secteur privé n'est pas resté en marge du processus. *Zeller's* la chaîne de magasins de Montréal, était, jusqu'en 1975, contrôlée par la compagnie commerciale *W. T. Grant & Co* de New York. À la suite de la faillite de celle-ci la filiale canadienne fut mise en vente et Joseph Segal de Vancouver acquit en 1976 un bloc de 13 % des actions. En 1978 la Compagnie de la Baie d'Hudson prit le contrôle de la compagnie commerciale montréalaise. La Baie prit aussitôt le contrôle de *Simpsons Ltd* après une bataille de plusieurs mois avec *Sears Roebuck* qui s'est terminé en janvier 1979²⁶.

Entre-temps une autre des grandes institutions financières étrangères est passée sous contrôle canadien en 1978/1979 : le Crédit foncier franco-canadien. En décembre 1978 le *Central and Eastern Trust de Moncton* avait offert à Paribas de lui acheter son bloc de contrôle dans la société hypothécaire montréalaise. Toutefois Québec interdit la vente du Crédit foncier au groupe néo-écossais et un mois plus tard la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal annonçait qu'elle détenait plus de 50 % des actions²⁷. Du point de vue de sa taille, le Crédit foncier était la sixième plus grande institution financière étrangère au Canada en 1975, après la Banque Mercantile, *GM Acceptance Corp of Canada* et trois compagnies d'assurance.

Deux des grandes compagnies immobilières étrangères sont elles aussi, passées sous contrôle de Canadiens en 1976/1979. En avril 1976, *English Property Corp* vendit à Edward et Peter Bronfman une partie de ses actions dans *Trizec Corp*, la plus grande compagnie immobilière du Canada. À travers une société de portefeuille *Carena Properties*, les Bronfman détiendraient nominativement 50,01 % des voix alors que le contrôle reviendrait à la société britannique. En 1979 les Bronfman ont fini par prendre le contrôle définitif de *Trizec*. Entre temps *MEPC Canadian Properties* passait sous contrôle de *Pensionfund Properties Ltd*, une compagnie privée de l'Ontario qui achetait toutes ses actions à *MEPC Ltd* de Londres²⁸.

24. La Corporation de la potasse de Saskatchewan possède actuellement (juin 1979) 45 % de la capacité de production de la province, contre 30 % pour les producteurs canadiens, non expropriés, et 25 % pour les sociétés étrangères restantes. Ces chiffres contrastent avec le partage 75 % étrangers, 25 % canadiens d'il y a trois ans — voir WSY, 16-6-1976, p. 12; 8-3-1977, p. 12; 14-7-1977, p. 10; 11-1-1978, p. 10 ainsi que *F. Post* 13-5-78, p. 9 et 25-11-1978, p. 7 (supplément sur la Saskatchewan).

25. La famille Nielson a cédé son bloc de contrôle de 20 % en mai 1979, mais *AGTL* avait déjà acquis 35 % des actions en juin 1978. Cf. *le Devoir*, 15-5-1979, p. 15.

26. Cf. *Financial Post*, 13-1-79, p. 13.

27. Cf. *le Devoir*, 6-12-1978, p. 19; 7-12-1978 p. 1, 18-1-1979, p. 15 et 24-1-79, p. 15.

28. Cf. *I. C.*, 30-4-76, p. 411.

Le processus de rachat est donc bien entamé au Canada et les indications que nous venons d'en donner montrent qu'il revêt une ampleur considérable. Il importe maintenant de signaler que ce processus ne se passe nullement au niveau purement économique. Les pouvoirs publics y interviennent de façon déterminante, et ce tant au fédéral comme dans les provinces. Nous avons montré que la Corporation de développement du Canada et Pétro-Canada ont racheté quatre grandes filiales étrangères au cours des années 70. Les gouvernements néo-démocrates, notamment celui de la Saskatchewan, et celui du Parti québécois s'y sont engagés aussi, particulièrement par le biais de la Corporation de la potasse de Saskatchewan et de la Société nationale de l'amiante du Québec. Mais le processus va beaucoup plus loin que la simple création de sociétés d'État (ou de sociétés sous contrôle de l'État). En fait le gouvernement fédéral libéral a mis en application une variété de politiques depuis 1969/1970 pour limiter et réduire le contrôle étranger de l'économie canadienne. L'intervention du fédéral a commencé avec le blocage par le gouvernement d'Ottawa de la vente de *Denison Mines*, l'une des principales sociétés minières privées du Canada, à des intérêts étrangers, en 1969. Puis il y eut l'Agence d'examen des investissements étrangers en 1970, la mise sur pied de la Commission Gray et la création de la Corporation de développement du Canada en 1971.

Les gouvernements provinciaux ont emboîté le pas au gouvernement fédéral. L'équipe conservatrice élue en Alberta en 1971, a racheté plusieurs sociétés étrangères dont la plus importante est *Husky Oil* en 1978/1979. Les gouvernements néo-démocrates ont développé des sociétés d'État dans plusieurs secteurs dont les assurances, les pâtes et papiers et les mines, et ces développements se sont presque toujours faits aux dépens des filiales étrangères. À ce sujet la plus spectaculaire des nationalisations néo-démocrates, celle de la potasse au Saskatchewan en 1976/1979, est concluante : aucune société canadienne n'a été touchée par les expropriations et seules des filiales étrangères ont été nationalisées.

Le gouvernement du Parti québécois poursuit le même type de politiques à une nuance près : c'est la bourgeoisie francophone du Québec qui est favorisée par les interventions du provincial. L'exemple du rachat du Crédit foncier est symptomatique de ce type d'interventions du gouvernement du P.Q.

Nous venons de montrer que différents partis politiques véhiculaient l'idéologie nationaliste. Les conservateurs en Alberta, les néo-démocrates en Saskatchewan, au Manitoba (de 1969 à 1977) et en Colombie britannique (de 1972 à 1975), le P.Q. au Québec, représentent un éventail politique assez varié. Toutefois ils ont une chose en commun : de par leurs interventions, ils affaiblissent la bourgeoisie compradore, renforcent la bourgeoisie canadienne (privée et publique) en mettant la puissance économique et l'autorité juridique de l'État au service de la classe dominante locale. Et pourtant ces différents partis politiques représentent différentes classes sociales : les milieux d'affaires albertains, une partie de la grande bourgeoisie canadienne, la petite bourgeoisie québécoise, les travailleurs syndiqués de l'ouest canadien. Sans entrer dans l'analyse du processus politique canadien disons simplement que la bourgeoisie canadienne et les bourgeoisies régionales possèdent de nombreux moyens pour influencer les gouvernements, quelque soit le parti politique qui les forme. Par

le financement des partis, par la propriété des mass media, par les nombreux organismes para-officiels de planification (comme le Comité canado-américain) ou consultatifs (comme le Conseil général de l'industrie au Québec), par son contrôle sur l'investissement et conséquemment sur l'emploi, la classe dirigeante peut dominer sans régner nécessairement.

Nous sommes d'accord avec Philip Resnick pour souligner que seule une minorité dans la bourgeoisie canadienne, minorité dont Walter Gordon est le porte parole le plus remarqué, favorise des politiques nationalistes²⁹. Il ne faut tout de même pas oublier que ce fut une minorité dans la bourgeoisie américaine qui appuya et imposa le *New Deal* sous Roosevelt au cours des années 30, et que ce fut une autre minorité qui implanta la politique de concertation des milieux d'affaires américains avec les syndicats vers la fin de la Première Guerre mondiale³⁰. Au niveau fédéral canadien, la fraction nationaliste de la bourgeoisie vient de subir une défaite avec le renversement du gouvernement libéral. Il est encore trop tôt pour dire si l'équipe conservatrice infléchira le processus de rachat de l'économie par le capital local.

CONCLUSION

Nous avons cherché à définir le contour économique et social de la bourgeoisie compradore au Canada, ses liens avec la bourgeoisie canadienne et avec le groupe des intellectuels des milieux d'affaires ainsi que l'évolution récente des rapports entre les deux groupes.

Nous avons montré l'existence d'une bourgeoisie compradore particulièrement importante dans les industries manufacturière et minière. Cette bourgeoisie compradore est formée des administrateurs internes des sociétés étrangères. Elle est entourée dans les Conseils d'administration des filiales d'un certain nombre de représentants des sociétés mères (environ 30 % des administrateurs des filiales), de quelques représentants de la bourgeoisie locale et des intellectuels organiques des milieux d'affaires canadiens. Au sujet de ces derniers nous avons constaté que la bourgeoisie compradore ne s'entoure pas d'un groupe spécifique de conseillers mais que ce sont les mêmes avocats, consultants financiers et ingénieurs-conseils qui siègent au CA des filiales comme des grandes sociétés canadiennes.

La bourgeoisie canadienne a consolidé ses positions au cours des années 70, et ce tant à cause du déclin relatif de l'économie américaine comme de l'expansion du nationalisme économique canadien. Ce nationalisme économique, véhiculé par une fraction minoritaire mais politiquement influente de la bourgeoisie canadienne, s'est manifesté par une variété de mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des années 70 et qui ont eu comme résultat une réduction du contrôle étranger de l'économie et un déclin conséquent de la bourgeoisie compradore du Canada.

29. P. Resnick, *The Land of Cain*, Vancouver, New Star Books, 1977, p. 133.

30. G. W. Domhoff, *Who Rules America?*, New Jersey, Prentice Hall, 1967, chap. 4; J. Weinstein, *The Corporate ideal in the Liberal State*, Boston, Beacon Press, 1968.

RÉSUMÉ

Ce texte soutient la thèse de l'existence d'une bourgeoisie compradore au Canada, qui se trouve en situation d'« alliance conflictuelle » avec la classe capitaliste intérieure. La bourgeoisie compradore est composée des administrateurs internes des filiales étrangères au Canada. Elle se fait conseiller par le même groupe d'« intellectuels organiques » (avocats, consultants financiers, ingénieurs-conseils) que la bourgeoisie canadienne : il n'y a pas une intelligentsia spécifique liée aux sociétés étrangères au Canada. L'article étudie aussi le contrôle initial et final des principales filiales étrangères, et il conclut que, alors que la grande majorité des filiales est sous un contrôle majoritaire ou absolu de la société mère, celles-ci se trouvent sous un contrôle familial ou interne. L'étude est faite sur la base d'une liste de 130 filiales étrangères dont les actifs en 1975 étaient supérieurs à \$100 millions. Ces sociétés représentent plus de 50 % des capitaux étrangers au Canada pour l'année — base 1975.

* * *

SUMMARY

This text supports the thesis of the existence of a comprador bourgeoisie in Canada which is in a situation of "conflicting alliance" with the domestic capitalist class. The comprador bourgeoisie is composed of the internal administrators of foreign subsidiaries in Canada. It receives counsel from the same group of "organic intellectuals" (lawyers, financial consultants, consulting engineers) as the Canadian bourgeoisie: there is no specific intelligentsia connected with foreign companies in Canada. The article also studies the initial and final control of the main foreign subsidiaries and concludes that, whereas the large majority of subsidiaries are under majority or absolute control of the head-office, foreign subsidiaries are under family or internal control. The study is based on a list of 130 foreign subsidiaries whose assets were in excess of \$100 million. These companies represent more than 50 % of foreign capital in Canada for the base-year 1975.

* * *

RESUMEN

El texto sostiene la tesis de la existencia de una burguesía compradora en Canadá, burguesía que se encuentra en situación de « alianza conflictiva » con la clase capitalista interior. La burguesía compradora está compuesta por los administradores internos de las filiales extranjeras en Canadá. Ella se hace aconsejar por el mismo grupo de « intelectuales orgánicos » (abogados, consultantes en finanzas, ingenieros) que la burguesía canadiense: no existe una intelligentsia específica ligada a las sociedades extranjeras en Canadá. El artículo estudia también el control inicial y final de las principales filiales extranjeras y concluye que mientras que la gran mayoría de las compañías subsidiarias están bajo un control mayoritario o absoluto de la sociedad-madre, éstas se hallan bajo un control familiar o interno. El estudio está hecho sobre la base de una lista de 130 sociedades extranjeras cuyos activos en 1975 eran superiores a 100 millones de dólares canadienses. Esas sociedades representan más de 50% de los capitales extranjeros en Canadá para el año — base de 1975.

* * *